

## Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE

### Délibération du Conseil Communautaire : séance du 16 mars 2009.

Nb de délégués : 31. Nb de délégués en exercice : 29. Nb de délégués présents : 26. Nb de délégués votants : 26.  
Affichage convocation : 02/03/2009. Publication de la délibération : 18/03/2009. Envoi à sous-préfecture : 18/03/2009.

L'an deux mille neuf, le seize mars à 21 heures, le Conseil Communautaire de la CDC IHOLDI-OZTIBARRE, dûment convoqué le 02/03/2009 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Iholdy, sous la présidence de Monsieur Lucien DELGUE, Président.

**Présents** : Marc ARRACHOU, Lucien DELGUE, Bernard FONTAN-SALLABERRY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eñaut HARISPURU, Bernard MOLIMOS, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Christian GALLOT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, René ETCHEMENDY et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés/non excusés** : Christine ERDOZAINCY-ETCHART, Xavier LACOSTE et Pierre DURANGA.

Monsieur Bernard CACHENAUT a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : demande d'adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque (EPFL).

Monsieur le Président rappelle aux délégués que Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a autorisé, par arrêté du 24 février 2009, l'extension des compétences à :

- la création et la gestion de zones d'aménagement concerté supérieures à 1 ha (faculté d'intervenir en dessous d'1 ha à la demande expresse de la commune),
- l'étude et la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) en accord avec les communes concernées.

Il rappelle également que la Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE est également compétente pour élaborer un SCOT et des études en matière économique, culturelle, d'urbanisme et d'habitat (Arrêté préfectoral du 28/08/2006).

Désormais compétente en matière de schéma de cohérence territoriale, de réalisation de zones d'aménagement concerté et de Programme Local de l'Habitat, le Président propose de solliciter l'adhésion de notre Communauté de Communes à l'EPFL Pays Basque.

Le Conseil Communautaire, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

↪ **sollicite** l'adhésion de la Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE à l'EPFL Pays Basque,

↪ **autorise** le Président à signer tout document concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président,

